

33 ° Sommet Italie-France

8 mars 2016

Palais des Doges - Venise

COMMUNIQUE CONJOINT DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES DE LA REPUBLIQUE ITALIENNE, PIER CARLO PADOAN, ET DU MINISTRE DES FINANCES ET COMPTES PUBLICS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, MICHEL SAPIN

A l'occasion du Sommet Italie - France, le ministre de l'Economie et des Finances de la République italienne, Pier Carlo PADOAN, et le ministre des Finances et des Comptes publics de la République française, Michel SAPIN, se sont réunis pour définir les priorités et les principaux points de convergence entre les deux gouvernements en matière économique et financière.

1. (Union économique et monétaire) Les deux ministres ont exprimé leur forte convergence de vues sur la réforme de la gouvernance de l'UE, sur l'achèvement de l'Union bancaire et de l'UEM et ils ont décidé de maintenir une coordination étroite dans le cadre de négociations en cours à Bruxelles. L'analyse de base, qu'ils partagent fortement, est que le renforcement des mécanismes de gouvernance européenne entrepris suite de la crise financière, bien qu'important pour contenir l'impact négatif de la crise, n'a pas suffi pour ramener l'économie européenne à des niveaux de croissance adéquats ni pour générer suffisamment d'emploi ; que le processus d'ajustement est resté asymétrique, pesant ainsi sur la demande et rendant d'autant plus coûteux les ajustements nécessaires, ce qui est sous-optimal du point de vue de la zone euro dans son ensemble ; et qu'une approche plus coordonnée est donc nécessaire pour obtenir de meilleurs résultats. Ils ont donc convenu de la nécessité d'une stratégie basée sur la relance des investissements, sur les réformes structurelles et sur des politiques budgétaires responsables. Le point principal est de garantir le bon équilibre entre les règles budgétaires et la flexibilité. Par ailleurs, les pays de la zone euro ont une responsabilité particulière pour travailler à la pleine réalisation de l'UEM. P-C. PADOAN et M. SAPIN soutiennent l'idée d'une stratégie de politique économique commune pour la zone euro, qui devrait déboucher, à moyen terme, sur un renforcement des institutions communes et la mise en œuvre d'une fonction de stabilisation conjoncturelle commune. Dans le cadre des traités actuels, il faut poursuivre les initiatives visant à introduire des formes de mutualisation pour soutenir la confiance des citoyens dans le projet européen. Cette conviction provient de la conscience partagée que la réalisation de l'UEM et le renforcement du marché unique sont essentiels pour une Europe plus forte.

Ils rappellent également l'importance d'une mise en œuvre rapide et ambitieuse du plan d'investissement pour l'Europe, fondé sur une véritable additionnalité des projets sélectionnés dans le cadre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et sur le soutien à des projets ayant un niveau de risque plus élevé. Ils encouragent

la BEI à déployer d'autres instruments novateurs dans le cadre du FEIS et à continuer d'utiliser la marge de manœuvre dont elle dispose pour soutenir l'investissement, la croissance et l'emploi en Europe. Ils insistent également sur l'importance d'un renforcement de la coopération paneuropéenne et transfrontalière, notamment via la mise en place de projets communs, en particulier avec les banques nationales de développement. Les ministres souhaitent également exploiter toutes les opportunités offertes par la mise en place conjointe et coordonnée de l'union bancaire, de l'union des marchés des capitaux et du plan JUNCKER.

2. (Union Bancaire) Les deux ministres ont confirmé leur fort soutien à la création d'un système commun d'assurance-dépôts (EDIS), qui permettrait une mutualisation plus complète du risque bancaire dans la zone euro et contribuerait à affaiblir le lien entre banques et Etats souverains. Ils ont également réitéré que la mise en œuvre de la déclaration ECOFIN du 18 Décembre 2013 doit être considérée comme fondamentale pour la crédibilité du Mécanisme de résolution unique et de l'ensemble de l'Union bancaire et ont appelé de leurs vœux le début des négociations pour une mise en place rapide et anticipée d'un backstop public commun au Fonds Unique de Résolution. Dans ce contexte, ils considèrent que les progrès sur ces mécanismes de partage des risques ne doivent pas être conditionnés par l'approbation préalable de l'ensemble des mesures visant à réduire le risque présenté par la Commission européenne, mais doivent avancer en parallèle.

3. (Lutte contre la fraude et l'évasion fiscales). L'Italie et la France sont à l'avant-garde dans la lutte contre l'érosion des bases d'imposition et le déplacement artificiel des profits, aussi bien dans le contexte international que dans le cadre européen. Les deux ministres ont donc souhaité que les résultats du projet BEPS soient mis en œuvre rapidement et uniformément au niveau mondial et ont confirmé le soutien commun aux principes qui sous-tendent le cadre « inclusif » développé par l'OCDE, ainsi que le plein appui aux mesures de la Commission européenne contre l'évasion fiscale. Ils ont également exprimé leur soutien à une adoption rapide de la proposition de Directive contre l'évasion fiscale et sur l'échange automatique d'informations du *reporting* pays par pays. Ils se sont engagés à continuer à travailler ensemble pour le rapprochement des systèmes fiscaux en Europe, en particulier pour relancer le chantier d'une base commune d'imposition des sociétés européenne. Ils ont réitéré leur engagement à continuer à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'échange automatique d'informations financières en matière fiscale, en restant vigilants aux niveaux technique et politique sur la mise en œuvre du standard de reporting commun, selon le calendrier convenu au niveau international, et ils ont réaffirmé l'importance de la signature par toutes les juridictions, en particulier par les grands centres financiers, des instruments juridiques bilatéraux et multilatéraux qui permettent un échange effectif. En termes de transparence, ils ont également confirmé leur plein et ferme appui aux travaux du « Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations » pour le suivi du respect des engagements pris dans le domaine de l'échange d'informations automatique et sur demande.

4. (Lutte contre le financement du terrorisme). Enfin, les ministres ont réitéré leur engagement commun pour le renforcement de l'action européenne dans la lutte contre le financement du terrorisme et l'adoption de toutes les mesures préventives nécessaires pour protéger le système financier contre le risque d'utilisation à des fins illégales, en particulier pour financer des groupes terroristes ou des actes de terrorisme. A cet égard, les ministres saluent le plan d'action ambitieux récemment présenté par la Commission européenne, qui doit désormais se traduire par des dispositions législatives à mettre en œuvre sans délai. Ils ont également convenu de la nécessité de développer par la suite l'action contre l'infiltration du crime dans l'économie légale, avec l'identification des biens acquis illégalement, et d'intensifier l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les autorités compétentes, les Cellules de renseignement financier, les forces et les services de police, pour identifier les sources de financement du terrorisme.